

Annexe III

Indicateurs de mesure des résultats de la norme

La production d'un bilan ou d'une évaluation est une exigence usuelle du Conseil du trésor pour le renouvellement d'un programme. Pour réaliser cette tâche, le Ministère devra colliger des informations auprès des demandeurs et des bénéficiaires du présent programme préalablement à la conclusion de leur entente avec le Ministère ainsi que pendant la période de mise en œuvre de cette dernière. Cette collecte d'informations permettra notamment au Ministère de rendre compte des résultats du programme par le biais des indicateurs suivants :

- nombre d'actions réalisées et ventilées selon les secteurs d'activités couverts par un partenariat culturel autochtone;
- nombre de secteurs d'activités couverts par un partenariat culturel autochtone;
- nombre de ressources humaines affectées exclusivement à la culture ou aux langues autochtones et financées par un partenariat culturel autochtone;
- coût total des actions réalisées;
- pourcentage de la population autochtone touchée par un partenariat culturel autochtone.

Les informations demandées par le Ministère au sujet de chacune des actions réalisées lui permettront de les ventiler selon leur type, le secteur d'intervention dans lequel elles s'inscrivent, la population qu'elles visent et le fait d'être liées ou non à une mesure d'un plan ou d'une stratégie d'action gouvernementale spécifique. Ces nuances permettront au Ministère d'identifier les effets du programme auxquels elles contribuent et de quantifier indirectement ces derniers.

Étant donné la nature du présent programme ainsi que le type de relation qu'entretient le gouvernement du Québec avec les nations, communautés et organismes autochtones, le portrait des résultats du programme sera complété par des statistiques culturelles auxquelles le Ministère a déjà accès en plus de ses données internes. Cette disposition vise notamment à alléger la charge administrative du programme.

Si le Ministère le juge pertinent, les bénéficiaires seront aussi consultés pour une collecte d'informations ponctuelle au moment de la production du bilan requis au renouvellement du programme.